



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOCATIONS

PARIS, LE 25 AVRIL 2023

Matthias HALAGAHU (RC TOULONNAIS)

Castres Olympique / RC Toulonnais (J23 TOP 14)

Carton rouge

Au cours de la rencontre Castres Olympique / RC Toulonnais, M. Matthias HALAGAHU a été définitivement exclu par l'arbitre à la 64^{ème} minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

En raison de la participation du RC Toulonnais à la demi-finale d'EPCR Challenge Cup, M. Matthias HALAGAHU est convoqué en urgence devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 26 avril 2023.

M. Matthias HALAGAHU est suspendu dans l'attente de cette audience.

Genesis MAMEA LEMALU (USA PERPIGNAN)

USA Perpignan / Racing 92 (J23 TOP 14)

Carton rouge

Au cours de la rencontre USA Perpignan / Racing 92, M. Genesis MAMEA LEMALU a été définitivement exclu par l'arbitre à la 23^{ème} minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Genesis MAMEA LEMALU est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 3 mai 2023.

M. Genesis MAMEA LEMALU est suspendu dans l'attente de cette audience.



Anton BRESLER (RACING 92)

USA Perpignan / Racing 92 (J23 TOP 14)

Carton rouge

Au cours de la rencontre USA Perpignan / Racing 92, M. Anton BRESLER a été définitivement exclu par l'arbitre à la 23^{ème} minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Anton BRESLER est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 3 mai 2023.

M. Anton BRESLER est suspendu dans l'attente de cette audience.

Guillaume DUCAT (SECTION PALOISE BÉARN PYRÉNÉES)

CA Brive Corrèze Limousin / Section Paloise Béarn Pyrénées (J23 TOP 14)

Citation

Au cours de la rencontre Stade Français Paris / Section Paloise Béarn Pyrénées, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Guillaume DUCAT pour une action ayant eu lieu à la 39^{ème} minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Guillaume DUCAT est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 3 mai 2023.

M. Guillaume DUCAT n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51